



NATIONS  
UNIES



CONVENTION-CADRE SUR LES  
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Distr.  
GENERALE

FCCC/SBI/1997/9  
9 mai 1997

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN OEUVRE  
Sixième session  
Bonn, 28 juillet - 5 août 1997  
Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

**COMMUNICATIONS DES PARTIES NON VISEES A L'ANNEXE I  
DE LA CONVENTION**

**ACTIVITES ENTREPRISES PAR LE SECRETARIAT POUR FACILITER  
LA FOURNITURE D'UNE ASSISTANCE FINANCIERE ET TECHNIQUE**

**Rapport intérimaire**

**I. INTRODUCTION**

1. Conformément au paragraphe 5 de l'article 12 de la Convention, chacune des Parties qui ne figurent pas sur la liste de l'annexe I de la Convention "présentera sa communication initiale dans les trois ans de l'entrée en vigueur de la Convention à son égard ou de la mise à disposition des ressources financières conformément à l'article 4, paragraphe 3. Les Parties qui sont au nombre des pays les moins avancés seront libres du choix de la date de leur communication initiale".

2. A sa deuxième session, la Conférence des Parties, par sa décision 10/CP.2, paragraphe 1 a), a prié le secrétariat "d'aider, conformément à l'article c) du paragraphe 2 de l'article 8, les Parties, et en particulier, parmi elles, les pays en développement, à établir leurs communications initiales en organisant des ateliers à l'échelon régional; de constituer un forum pour l'échange de données d'expérience sur l'élaboration des données concernant les facteurs d'émission et les activités pour l'établissement des estimations destinées aux inventaires, ainsi que, sur demande, la collecte d'autres éléments d'information nécessaires pour les communications initiales; et de soumettre un rapport à l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre et à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique à chacune de leurs sessions" (FCCC/CP/1996/15/Add.1).

GE.97-60979 (F)

3. A la même session, par sa décision 3/CP.2, la Conférence des Parties, ayant examiné le rapport intérimaire établi par le secrétariat sur ses activités ayant trait à l'appui technique et financier aux Parties, en particulier sur les programmes dénommés CC:INFO, CC:TRAIN, CC:FORUM et CC:SUPPORT, a prié le secrétariat d'élaborer, à l'intention de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre pour qu'il l'examine à sa sixième session, un rapport intérimaire sur cette question (FCCC/CP/1996/15/Add.1).

4. A sa cinquième session, le SBI a pris note des activités entreprises par le secrétariat pour faciliter la fourniture d'une aide aux Parties non inscrites à l'annexe I aux fins de l'établissement de leurs communications nationales initiales (FCCC/SB/1997/INF.1), et a prié le secrétariat de continuer à lui faire rapport à ses futures sessions sur les nouveaux progrès réalisés à cet égard (FCCC/SBI/1997/6, par. 17 a)).

5. Le présent document contient un rapport intérimaire sur les activités menées par le secrétariat pour faciliter la fourniture d'un appui financier et technique aux Parties non inscrites à l'annexe I, notamment pour les aider à élaborer leurs communications initiales.

## **II. ACTIVITES**

### **A. Collecte de données sur les communications nationales**

6. A la cinquième session du SBI, le secrétariat a présenté un tableau renseignant sur les dates auxquelles il était prévu de publier les communications initiales de 47 Parties non visées à l'annexe I (FCCC/SB/1997/INF.1, annexe II). Le secrétariat entend continuer d'informer les Parties sur cet aspect important du processus de communication et de leur transmettre toute nouvelle information pour la sixième session du SBI.

7. Les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I - dont une est parvenue au secrétariat le 7 mars 1997 - ne devant plus tarder à être présentées, et un débat approfondi devant être organisé sur cette question, le secrétariat a invité les Parties à faire connaître leurs vues sur le processus d'examen de ces textes. Le secrétariat élaborera une compilation de ces vues et en mettra le texte à la disposition du SBI à sa sixième session.

### **B. Ateliers régionaux**

8. Le secrétariat continue de participer à des ateliers régionaux sur la mise en oeuvre de la Convention. Il présente à ces réunions un module sur les directives pour l'élaboration des communications initiales des Parties non visées à l'annexe I et l'assistance financière et technique à laquelle il est possible d'avoir accès pour élaborer ces communications. Le secrétariat doit participer à quatre à cinq ateliers régionaux de ce type au cours de la première moitié de 1997.

### **C. CC:FORUM**

9. Le secrétariat a continué d'organiser des réunions du groupe consultatif informel dénommé CC:FORUM. Cette Instance a pour objet de coordonner l'échange

de vues sur l'appui technique et financier à fournir aux pays en développement ainsi qu'aux pays dont l'économie est en transition pour leur permettre de mettre en oeuvre la Convention et d'élaborer leurs communications initiales.

10. A sa cinquième réunion, tenue le 19 décembre 1996 à Genève, le CC:FORUM a fait plusieurs recommandations touchant notamment l'organisation d'ateliers régionaux, conçus comme un moyen économique de stimuler et d'accélérer le processus d'établissement des communications; le renforcement des mécanismes et systèmes actuels d'échange de l'information exploitant l'Internet, des CD-ROM et le World Wide Web (WWW); et l'indication, ou désignation, de centres techniques nationaux de liaison aux fins de l'établissement de l'inventaire. Il a recommandé aussi que soient construits des tableaux comparatifs de données indiquant, par pays, les centres nationaux de liaison, l'inventaire des gaz à effet de serre, les politiques et plans nationaux ainsi que les communications nationales (FCCC/SB/1997/INF.1).

11. La sixième du CC:FORUM s'est tenue le 26 février 1997 à Bonn, en marge de la cinquième session du SBI et du SBSTA. Y ont assisté des représentants de Parties, d'organismes bilatéraux et multilatéraux et d'organisations non gouvernementales (ONG). Cette réunion était organisée pour actualiser les données d'expérience, examiner l'application des recommandations faites lors de la cinquième réunion et étudier les nouvelles mesures à prendre.

12. A sa sixième réunion, le CC:FORUM a réaffirmé la nécessité d'améliorer l'accès, par les Parties non visées à l'annexe I, aux systèmes d'échange d'informations sur les changements climatiques que sont, par exemple, l'Internet et le WWW. Ils ont recommandé aussi de continuer de s'employer à fournir à ces Parties un lieu d'échange de données sur les inventaires ainsi que sur la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques et d'organiser des ateliers régionaux sur l'élaboration des communications.

13. Un tableau comparatif sur la mise en oeuvre de la Convention par les pays d'Asie, établi lors du sixième séminaire sur les changements climatiques pour l'Asie et le Pacifique, qui avait été organisé par le Gouvernement japonais, a été présenté à cette réunion. Les participants ont recommandé que des tableaux analogues soient construits pour les régions d'Afrique et d'Amérique latine. Ils ont pris note des éléments d'information communiqués par le Gouvernement japonais au sujet du septième séminaire sur les changements climatiques pour l'Asie et le Pacifique. Cette réunion, prévue en juillet 1997, mettra l'accent sur l'établissement des communications nationales; il y sera prévu également un court séminaire de formation à l'élaboration des inventaires nationaux des gaz à effet de serre et des puits.

14. Il a été rendu compte aussi de l'état d'avancement des travaux sur le programme commun du secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du secrétariat de la Convention afin d'anticiper les besoins des Parties non visées à l'annexe I et de leur fournir systématiquement l'appui technique et financier nécessaire à l'élaboration de leurs communications initiales, à la lumière des directives énoncées dans la décision 10/CP.2 (FCCC/CP/1996/15/Add.1).

15. Il est envisagé, dans le cadre de ce programme, d'organiser plusieurs ateliers régionaux de formation et d'échange d'information dans les régions de l'Afrique et de l'Amérique latine, et ce afin de faire progresser l'élaboration des communications initiales des pays participants. Il est également prévu, au titre de ce programme, de constituer une liste d'experts, d'établir un point central de collecte de renseignements sur la progression des projets en matière de communication, de mettre en place un "guichet" d'assistance et de mobiliser rapidement le concours d'experts.

#### **D. Echange de renseignements**

16. Le secrétariat s'est attaché à améliorer la circulation de l'information concernant l'élaboration des communications initiales par les Parties non visées à l'annexe I. A cette fin, il a mené un certain nombre d'activités, dont la mise au point de nouveaux produits d'information.

17. La version actualisée (février 1997) du rapport sur le programme CC:INFO a été distribuée aux participants aux réunions de février-mars des organes subsidiaires et à plus de 500 destinataires gouvernementaux ou non gouvernementaux de pays en développement ainsi qu'à des organisations bilatérales et multilatérales. Cette mise à jour fournit l'information la plus récente, par pays, sur les activités liées à la mise en oeuvre de la Convention.

18. Le secrétariat a utilisé davantage les moyens électroniques de diffusion afin d'élargir son audience et de réduire sa dépendance à l'égard des moyens imprimés. Une bonne partie de l'information fournie par le secrétariat est à présent accessible sous forme électronique, sur son site Web. On restructure actuellement ce site afin d'en faciliter l'utilisation et d'en élargir le contenu, notamment en y ajoutant des versions "texte exclusivement" des documents officiels pour faciliter le transfert et l'application de nouveaux protocoles permettant de simplifier les recherches. Des documents officiels dans d'autres langues de l'ONU pourraient être disponibles pour la septième session du SBI.

19. Le secrétariat a créé à l'intention de ceux qui n'ont pas accès à l'Internet le site Web du secrétariat de la Convention sur les changements climatiques sur CD-ROM. Ce support contient l'intégralité des éléments du site Web du secrétariat, notamment tous les documents officiels des négociations ainsi que le logiciel nécessaire. La première édition de ce CD-ROM a été distribuée lors de la deuxième session de la Conférence des Parties. Une version actualisée, qui permet à l'utilisateur d'effectuer une recherche en texte intégral dans les documents officiels, a été mise à la disposition des participants lors des réunions de décembre 1996 et de février-mars 1997 des organes subsidiaires. Ce CD-ROM sera mis à jour et distribué périodiquement.

20. Le CC:INFO/Web, initiative pilote du secrétariat, progressait lui aussi. Cette opération a été lancée pour encourager les Parties à créer des sites nationaux sur les changements climatiques et la mise en oeuvre de la Convention et favoriser le développement d'un réseau de sites de ce type, où seraient échangées des informations et des idées intéressantes notamment l'élaboration des communications nationales. Cet outil a été mis au point avec le concours du

Ministère brésilien de la science et de la technologie et grâce à un financement du Ministère allemand de la coopération économique. Il tient compte, par ailleurs, des commentaires, suggestions et observations des Parties qui s'étaient intéressées à cette initiative et avaient contribué à son déroulement, en particulier l'Egypte, la Jordanie, la Malaisie, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, le Sénégal, les Seychelles, la Thaïlande, le Venezuela, la Zambie et le Zimbabwe.

21. Le secrétariat a mis au point le CD-ROM 1.0 du CC:INFO/Web, qui fournit des outils aux développeurs du site, y compris un didacticiel pas-à-pas et un logiciel courant. Ce CD-ROM a été distribué aux participants à la cinquième réunion du SBI et à plus de 100 autres particuliers et organismes compétents.

#### **E. Formation**

22. Le CC:TRAIN est un projet triennal par lequel le PNUD appuie les efforts que font 17 pays en développement de différentes régions pour mettre en oeuvre la Convention et, notamment, pour élaborer leurs communications initiales. Financé par le FEM et des bailleurs de fonds bilatéraux, il est exécuté par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) en collaboration avec le secrétariat de la Convention et le Groupe d'information sur les conventions du PNUE.

23. Depuis la cinquième session du SBI, le CC:TRAIN a contribué à organiser des ateliers sur les changements climatiques et la Convention-cadre au Tchad (28 et 29 mars), au Bénin (7 et 8 avril), au Pérou (21 et 22 avril), au Paraguay (23 à 25 avril) et en Equateur (13 et 14 mai). Deux ateliers de formation à l'établissement des inventaires nationaux des gaz à effet de serre se sont également tenus au Tchad (du 1er au 3 avril) et au Bénin (du 9 au 11 avril). D'autres ateliers régionaux de formation technique à l'établissement d'inventaires, aux mesures d'atténuation et à l'étude de la vulnérabilité et de l'adaptation aux changements climatiques auront lieu en Afrique, en Amérique et au Pacifique entre mai et octobre 1997. Dix-sept ateliers régionaux sur l'élaboration d'une stratégie nationale de mise en oeuvre de la Convention seront également organisés en 1997.

24. Pour le compte du secrétariat, le CC:TRAIN/UNITAR met au point un module de présentation et d'information destiné à informer les décideurs et responsables nationaux au sujet des directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I. Cet outil sera disponible en anglais, en espagnol et en français.

25. Au cours des trois mois à venir, des modules de formation seront publiés par les institutions partenaires du CC:TRAIN en Afrique, en Amérique latine et aux Caraïbes et dans le Pacifique sur a) l'établissement d'un inventaire des gaz à effet de serre d'après les lignes directrices du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC); b) l'élaboration d'une analyse des mesures d'atténuation fondée sur ces mêmes lignes directrices; c) une étude de vulnérabilité et d'adaptation fondée sur ces lignes directrices; et d) l'élaboration d'une stratégie nationale d'application de la Convention. Ces modules seront prêts entre août et novembre 1997.

Les institutions régionales partenaires du CC:TRAIN sont également à disposition pour aider à mener à bien des projets et programmes correspondants dans la région.

### **III. MESURES RELEVANT DU SBI**

26. Le SBI pourrait prendre note des activités menées par le secrétariat pour faciliter la fourniture d'un appui financier technique, comme indiqué dans le présent rapport intérimaire, et donner des orientations au secrétariat.

-----